



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ Approuve les six délégations du Conseil Municipal au Maire, au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit :
1. Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres afférentes.
 2. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
 3. Prononcer la délivrance des concessions dans le cimetière communal.
 4. Accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions, ni de charges
 5. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
 6. Intenter au nom de la commune, tous les référés devant tous juges, ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle en justice.

Et autorise le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature relatifs à cette délibération.

- ☞ Fixe, avec effet à compter du 26 mai 2020, le montant des indemnités :
- Pour l'exercice des fonctions de Maire, comme suit :
43% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (actuellement l'indice est de 1 027 et le taux maximal est de 51.6 % pour une population de 1 000 à 3 499 habitants).
 - Et pour l'exercice des fonctions des adjoints, avec effet à compter du 26 mai 2020, comme suit :
17.8 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (actuellement l'indice est de 1 027 et le taux maximal est de 19.8 % pour une population de 1 000 à 3 499 habitants).
- ☞ Décide de créer huit commissions municipales chargées d'examiner les projets qui devront être soumis ultérieurement au conseil municipal, et désigne, après un vote à main levée, les membres élus appelés à siéger au sein de ces commissions en précisant que le Maire est président de droit et que les vice-présidents devront être désignés par chacune des commissions qui devront se réunir sous huit jours :



- I. **AFFAIRES SOCIALES – PLAN DE SECOURS** : Membres : M^{mes} BEAUMARD Angélique – GALET Florence – MUREAU Nicole – VIOLLEAU Cécile – MM DELAUNAY Fabien – SERVANT Dimitri.
 - II. **BÂTIMENTS – CAMPING – STADE – CIMETIÈRE** : Membres : M^{mes} GALET Florence – GANDRILLE Christine – MM DAGUY Maxence – DE CHAMPS Hubert – DELAUNAY Fabien – DRUGEON Francis – GOLDNEY Sylvain.
 - III. **URBANISME – ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE** : Membres : M^{mes} BEGOUIN Gaëlle – GALET Florence – GANDRILLE Christine – MUREAU Nicole – VIOLLEAU Cécile – MM DE CHAMPS Hubert – PETIBON Jacky
 - IV. **FÊTES – COMMUNICATION – ASSOCIATIONS – CULTURE** : Membres : M^{mes} BEAUMARD Angélique – GALET Florence – GANDRILLE Christine – VIOLLEAU Cécile – MM DAGUY Maxence – PETIBON Jacky – SERVANT Dimitri.
 - V. **FINANCES** : Membres : M^{mes} GALET Florence – GANDRILLE Christine – MUREAU Nicole – MM DE CHAMPS Hubert – DELAUNAY Fabien – DRUGEON Francis – GOLDNEY Sylvain – PETIBON Jacky.
 - VI. **AFFAIRES SCOLAIRES – CANTINE – ÉCOLE DE MUSIQUE** : Membres : M^{mes} BEAUMARD Angélique – BEGOUIN Gaëlle – GALET Florence – MUREAU Nicole – MM DELAUNAY Fabien – SERVANT Dimitri.
 - VII. **VOIRIE – FOSSÉS – ÉLECTRIFICATION** : Membres : MM DE CHAMPS Hubert – DELAUNAY Fabien – DRUGEON Francis – GOLDNEY Sylvain – PETIBON Jacky.
 - VIII. **PERSONNEL COMMUNAL** : Membres : M^{mes} BEGOUIN Gaëlle – MUREAU Nicole – VIOLLEAU Cécile – MM DE CHAMPS Hubert – DRUGEON Francis – GOLDNEY Sylvain – PETIBON Jacky.
- ☞ Procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres, après un vote à scrutin secret, comme suit :
- Membres titulaires : M^{me} BEGOUIN Gaëlle, MM DE CHAMPS Hubert, GOLDNEY Sylvain.
 - Membres suppléants : M^{mes} BEAUMARD Angélique, GANDRILLE Christine, VIOLLEAU Cécile.
- ☞ Désigne les délégués appelés à siéger au sein de différents syndicats intercommunaux et entités diverses :
- Commission Locale d'Information (CLI) du CNPE de Chinon : M. GUIGNARD Paul, délégué titulaire et M. DRUGEON Francis, délégué suppléant.
 - Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL 37) : M. PETIBON Jacky, délégué titulaire et M. GOLDNEY Sylvain, délégué suppléant.
 - Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Pays de Rabelais (SITS) : M^{me} MUREAU Nicole, déléguée titulaire et M. PETIBON Jacky, délégué suppléant.



- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine (PNR) : M. DE CHAMPS Hubert, délégué titulaire et M^{me} GALET Florence, déléguée suppléante.
 - Comité National d'Action Sociale (CNAS) : M. GOLDNEY Sylvain, délégué élu (un agent sera désigné en tant que représentant du personnel).
- ☞ Créée un poste de rédacteur territorial, à temps complet, avec effet au 1^{er} septembre 2020.
- ☞ Instaure une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés (services techniques et administratif) pendant l'état d'urgence sanitaire, soit pendant la période du 24 mars au 10 juillet 2020 ; le Maire devra fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent concerné.
- ☞ Donne procuration postale à M. GUIGNARD Paul, M^{me} VASH Véronique et M^{me} POPINET Angélique pour les retraits de courriers et colis adressés en recommandé.
- ☞ Décide d'annuler, à la demande de la trésorerie de Langeais, le titre n°37 émis le 11 mars 2020 à l'encontre de Madame PETIJEAN (sophrologue) pour un montant de vingt-quatre euros, correspondant au loyer du mois d'avril, suite à l'inoccupation de la salle de l'ancienne gare (dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle) en raison des directives gouvernementales liées au covid-19.
- ☞ Procède à la régularisation d'opérations comptables suite à une erreur d'imputation concernant le titre émis pour le versement de la part communale liée à la taxe d'habitation sur les logements vacants pour un montant de 630 euros et décide de procéder à un virement de crédits comme suit :
- Augmentation des crédits inscrit à l'article D 7391172.... + 630 €
 - Diminution des crédits inscrits à l'article D 6068..... - 630 €
- ☞ Adopte les termes de la convention de mise à disposition gracieuse d'une parcelle privée située aux Champéroux et autorise le Maire à signer ladite convention, avant l'installation d'une citerne souple incendie de 60 m³ dans ce secteur afin de pallier au manque actuel et d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.

Questions diverses :

- ☞ Fixe la visite de tous les bâtiments communaux au mardi 23 juin à 19 heures (RDV place Albert Ruelle).
- ☞ Est invité à assister à la cérémonie du 18 juin – rendez-vous au cimetière à 18 heures avec dépôt de gerbe.
- ☞ Charge le Maire de contacter l'Amicale des Sapeurs-Pompiers afin d'organiser la cérémonie du 14 juillet après avoir pris acte des prochaines directives des services préfectoraux.
- ☞ Entend le compte-rendu de la réunion du 5 juin en présence des maîtres d'œuvre en charge du dossier de rénovation thermique de la salle Pierre Desproges ; le conseil municipal devra se prononcer, lors



de sa prochaine séance, sur la continuité du projet au vu de l'attribution des diverses subventions ; l'étude de charpente (4 080 € TTC) devra être entérinée avant le lancement d'appel d'offres.

- ☞ Est informé que le fauchage sera réalisé au Grand Jardin de manière à sécuriser l'environnement autour des habitations tout en respectant la faune et la flore ; la commission environnement se réunira courant septembre afin de mener une réflexion sur les fauchages futurs.
- ☞ Est informé des dégradations causées par un tiers sur la porte du local occupé par une association communale au stade municipal (dépôt de plainte et déclaration de sinistre auprès de GROUPAMA – coût de l'opération : 1 196 € HT).
- ☞ Déploie les actes de vandalisme causés sur les colonnes de tri situées rue des Déportés (incendie du 1^{er} juin) et à l'étang des Gravets (vol d'une bouée).

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h45.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Lundi 6 Juillet 2020 à 20h30.**